



**Acquisition de RBTT par RBC**  
**L'opération crée un nouveau chef de file bancaire dans les Antilles**

**PORT OF SPAIN/TORONTO, 2 octobre 2007** – La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) et RBTT Financial Group (RBTT) ont annoncé aujourd'hui conjointement un accord de fusion des activités bancaires de détail de RBC dans les Antilles avec celles de RBTT par l'acquisition de RBTT pour un prix d'achat total de 13,8 milliards de dollars TT (environ 2,2 milliards de dollars US, au taux de change du 28 septembre 2007).

Aux termes de cet accord, les actionnaires de RBTT recevront une contrepartie de 40 \$TT (environ 6,33 \$US, au taux de change du 28 septembre) par action devant être payée à la fois en espèces (60 %) et en actions ordinaires de RBC (40 %). Le nombre d'actions ordinaires de RBC reçues par les actionnaires de RBTT est assujéti à un tunnel de plus ou moins 10 % basé sur le cours de l'action de RBC de 54,42 \$US (le cours moyen des cinq jours de bourse terminés le 28 septembre). On trouvera des détails sur le mécanisme du tunnel ci-dessous.

Le conseil d'administration de RBTT a approuvé l'opération et recommande à l'unanimité que les actionnaires de RBTT votent en faveur de celle-ci. L'opération sera mutuellement avantageuse pour les deux sociétés. La clôture est prévue d'ici le milieu de 2008 et l'opération contribuera au bénéfice par action de RBC dès 2008. L'offre de RBC représente une prime de 18 % sur le cours de clôture des actions de RBTT le 28 septembre 2007 et une prime de 27 % sur le cours moyen de 31,44 \$TT des 12 derniers mois.

L'opération créera un des réseaux bancaires les plus étendus dans les Antilles, avec une présence dans 18 pays et territoires de toute la région. Avec plus de 13,7 milliards de dollars US d'actifs, les entités fusionnées posséderont 130 succursales dans l'ensemble des Antilles, comptant plus de 6 900 personnes pour servir au-delà de 1,6 million de clients. Le siège des activités bancaires de détail élargies de RBC dans les Antilles sera à Trinité-et-Tobago.

« C'est une acquisition en vue d'une transformation pour RBC dans les Antilles ; une opération qui accroît notre présence sur de nombreux marchés importants, notamment Trinité-et-Tobago, la Jamaïque et les Antilles néerlandaises, dit Peter Armenio, chef, Services bancaires américains et internationaux de RBC. RBTT apporte à RBC d'importantes connaissances locales et un leadership sur des marchés sur lesquels nous ne sommes pas présents ou sommes peu implantés tout en faisant avancer notre stratégie de croissance à l'extérieur du Canada.

« RBTT est un complément parfait pour l'implantation géographique actuelle de RBC, ajoute M. Armenio. Nous avons tous deux des antécédents de service aux clients dans les Antilles et nos réseaux respectifs ne se chevauchent pratiquement pas. »

« Cette opération historique ouvre d'excellents débouchés aux deux sociétés, dit Peter July, président du groupe RBTT. La force financière et l'ampleur du savoir-faire de RBC conjuguées à la connaissance des marchés et à la position de RBTT dans la région assurent une excellente fondation pour nous permettre de continuer de croître et de livrer concurrence efficacement dans les Antilles et au-delà. »

« Les actionnaires de RBTT auront l'avantage de pouvoir améliorer nettement la liquidité de leur placement et de détenir une participation dans la plus grande banque du Canada et une institution de services financiers qui est un leader à l'échelle mondiale », ajoute M. July.

« Les avantages de l'opération s'étendent bien au-delà des actionnaires et des employés des deux sociétés, poursuit M. July. L'opération jette des bases qui feront de Trinité-et-Tobago le centre financier des Antilles. »

Le siège social des activités bancaires de détail antillaises de RBC sera situé à Port of Spain. « Nous voulons que notre siège social antillais soit situé dans ce qui est un centre financier clé de la région ainsi qu'un tremplin logique pour une croissance potentielle en dehors des Antilles », dit M. Armenio.

Les hautes directions des deux entreprises seront intégrées. Suresh Sookoo, chef de la direction du groupe RBTT et Ross McDonald, l'actuel chef, Services bancaires – Antilles de RBC, partageront la responsabilité de la conduite d'une transition harmonieuse. M. Sookoo deviendra le chef de la direction de l'unité de services bancaires de détail de RBC dans les Antilles après l'intégration de deux unités.

« Nous sommes emballés par les débouchés qu'offre cette opération aux clients et aux employés des deux sociétés », dit M. McDonald.

« Cette opération crée une entreprise nettement plus grande, mieux placée pour servir tous nos clients, qui bénéficieront de l'extension de la présence sur le marché, de l'accroissement de la capacité de prêt des banques fusionnées et d'une gamme plus vaste de produits », dit M. Sookoo.

L'acquisition marque le retour de RBC à Trinité-et-Tobago, où elle avait été présente de 1902 à 1987. À la suite de l'opération projetée, RBC explorera la possibilité d'émettre des reçus de dépôt adossés à des actions ordinaires de RBC à la Bourse de Trinité-et-Tobago. « Mettre des reçus de dépôt à la disposition de Trinité-et-Tobago démontrerait encore plus notre engagement dans la région tout en donnant aux investisseurs locaux la possibilité d'investir dans la croissance d'une des meilleures sociétés de services financiers au monde », dit M. Armenio.

RBTT représente la deuxième acquisition internationale de RBC au cours du dernier mois et la neuvième acquisition que RBC a annoncée en dehors du Canada au cours des 12 derniers mois. « Nous sommes déterminés à faire croître nos activités à l'extérieur du Canada, et nous continuerons de poursuivre tous les débouchés possibles

pour développer nos entreprises existantes par des moyens internes ainsi que par des acquisitions », dit M. Armenio.

L'opération est assujettie à des conditions de clôture, dont l'approbation par les autorités de réglementation et les actionnaires de RBTT, et à d'autres conditions décrites dans la circulaire d'information, qui doit être envoyée aux actionnaires de RBTT.

#### **DÉFINITION DU MÉCANISME DE TUNNEL**

Aux termes de l'accord, les actionnaires de RBTT recevront un montant fixe en espèces et un certain nombre d'actions ordinaires de RBC pour leurs actions RBTT. Le nombre d'actions ordinaires de RBC qu'ils doivent recevoir pour chaque action de RBTT sera déterminé par un ratio d'échange. Ce ratio sera déterminé par la division de l'équivalent en dollars US de 16 \$TT par un prix précisé comme suit :

- Si le cours moyen des actions ordinaires de RBC à la Bourse de New York pendant les cinq jours de bourse consécutifs se terminant le deuxième jour de bourse avant la clôture de l'opération est compris entre 48,98 \$US et 59,86 \$US, le prix précisé pour déterminer le ratio d'échange sera le cours moyen de RBC.
- Si le cours moyen de RBC est égal ou supérieur à 59,86 \$US, le prix précisé pour déterminer le ratio d'échange sera de 59,86 \$US.
- Si le cours moyen de RBC est inférieur ou égal à 48,98 \$US, le prix précisé pour déterminer le ratio d'échange sera de 48,98 \$US.

Une téléconférence est prévue pour le 2 octobre 2007, de 10 h à 10 h 30 (HAE) et comprendra une présentation faite par des cadres supérieurs de la Banque Royale du Canada et de RBTT sur cette annonce. Elle sera suivie d'une période de questions et réponses avec les analystes. Les parties intéressées peuvent accéder à cette conférence en direct en mode d'écoute seulement, par téléphone, en composant le 416 340-2216 ou le 1 866 898-9626. Prière d'appeler entre 9 h 50 et 9 h 55 (HAE).

Un enregistrement de la téléconférence sera disponible en archives après 17 h (HAE) le 2 octobre jusqu'au 28 décembre, par téléphone au 416 695-5800 ou au 1 800 408-3053, code 3238335#.

Des informations se rapportant à cette annonce seront disponibles sur le site [www.rbc.com/investisseurs](http://www.rbc.com/investisseurs).

#### **RBTT**

RBTT est un groupe de services financiers et bancaires des Antilles qui offre une gamme complète de services d'intermédiaire bancaire et financier pour les clients à Trinité-et-Tobago et dans les Antilles.

RBTT Financial Group comprend dix banques commerciales ayant des succursales situées dans l'ensemble des Antilles de langue anglaise, Suriname, les Antilles néerlandaises et Aruba. RBTT a été un pionnier d'une gamme complète de services financiers innovateurs et créatifs pour des clients individuels, des sociétés ouvertes et fermées, des administrations et des investisseurs internationaux. Cela comprend une gamme complète de cartes de crédit locales et internationales, de forfaits de financement internationaux élaborés, de services de promotion commerciale et d'initiatives de financement du commerce interactif.

## **RBC**

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) et ses filiales exercent leurs activités sous la marque principale RBC. Nous sommes la plus grande banque du Canada par l'actif et la capitalisation boursière et l'une des principales sociétés de services financiers diversifiés en Amérique du Nord. Nous offrons des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des services de gestion de patrimoine, des assurances, des services à la grande entreprise et de banque d'investissement, ainsi que le traitement des opérations, à l'échelle mondiale. Notre équipe de soutien centrale facilite la croissance des affaires par des conseils professionnels experts et des procédés ainsi qu'une technologie à la pointe du progrès. Nous employons environ 70 000 personnes à temps plein et à temps partiel qui servent au-delà de 15 millions de clients, particuliers, entreprises, administrations publiques et clients institutionnels, par des bureaux en Amérique du Nord et dans 34 pays. Pour en savoir davantage, consultez le site [www.rbc.com](http://www.rbc.com).

La Banque Royale du Canada est présente depuis longtemps aux Bahamas, où ses activités remontent à 1908. Aujourd'hui, elle possède un réseau de détail de 28 succursales dans les îles New Providence et Family, un centre bancaire commercial et 37 guichets automatiques de banque.

La Banque Royale du Canada exploite actuellement 46 succursales et 68 guichets automatiques de banque dans neuf pays et territoires des Antilles, et occupe plus de 1 500 employés dans la région, y compris aux Bahamas.

- 30 -

### **Contacts médias :**

#### **RBC**

##### **Nassau**

Jan Knowles, 242 356-8796, [jan.knowles@rbc.com](mailto:jan.knowles@rbc.com)

##### **Toronto**

Beja Rodeck, 416 974-5506, sans frais 1 888 880-2173, [beja.rodeck@rbc.com](mailto:beja.rodeck@rbc.com)

### **RBTT Financial Group**

#### **Port of Spain**

Paul Charles, 868 623-1322 poste 2449, [paul.charles@tt.rbtt.com](mailto:paul.charles@tt.rbtt.com)

### **Contacts investisseurs :**

#### **RBC**

Marcia Moffat, 416 955-7803, [marcia.moffat@rbc.com](mailto:marcia.moffat@rbc.com)

Amy Cairncross, 416 955-7809, [amy.cairncross@rbc.com](mailto:amy.cairncross@rbc.com)

Pour des renseignements généraux de relations avec les investisseurs, prière de consulter le site [www.rbc.com/investisseurs](http://www.rbc.com/investisseurs).

#### **RBTT**

Paul Charles, 868 623-1322 poste 2449, [paul.charles@tt.rbtt.com](mailto:paul.charles@tt.rbtt.com)

Mary Siu Butt, 868 623-1322 poste 2406, [mary.siubutt@tt.rbtt.com](mailto:mary.siubutt@tt.rbtt.com)

## **Mise en garde concernant les déclarations prospectives**

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse peuvent être réputées constituer des déclarations prospectives aux termes de certaines lois sur les valeurs mobilières, et notamment des dispositions prévoyant des « mesures refuges » (*safe harbor*) de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toutes les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et la Banque Royale du Canada et RBTT Financial Holdings Ltd. (RBTT) entendent assujettir ces déclarations prospectives aux mesures refuges ainsi créées. Les mots « peuvent », « pourraient », « devraient », « soupçonner », « perspectives », « croire », « projeter », « prévoir », « estimer », « s'attendre », « se proposer » « prévisions », « objectif », ainsi que les mots et expressions semblables visent à dénoter des déclarations prospectives.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent de nombreuses hypothèses et des incertitudes et risques intrinsèques, généraux et particuliers, et il est possible que les prédictions, prévisions, projections et autres déclarations prospectives, y compris les déclarations au sujet de l'acquisition projetée de RBTT par RBC et l'émission potentielle de reçus de dépôt, ne se matérialisent pas et. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment à ces déclarations, étant donné que nos résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs importants. Ces facteurs comprennent notamment la possibilité que l'acquisition envisagée ne soit pas conclue ou ne soit pas conclue dans les délais prévus parce que les approbations réglementaires et celles des actionnaires et d'autres intervenants ne sont pas reçues ou que d'autres conditions de clôture ne sont pas remplies, ou ne le sont pas dans les délais voulus, que RBC et RBTT peuvent être tenues de modifier les conditions et modalités de l'opération envisagée pour obtenir l'approbation réglementaire ou l'approbation des actionnaires, ou que les avantages escomptés de l'opération ne se matérialisent pas en raison d'éléments tels que la vigueur de l'économie et des facteurs concurrentiels dans les régions où RBTT exerce son activité, l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers et leur mise en application (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières), les décisions de justice et les poursuites judiciaires, l'aptitude de RBC à réaliser l'acquisition de RBTT et à l'intégrer avec succès à RBC, les risques pour la réputation et d'autres facteurs qui pourraient influencer sur les résultats futurs de RBC et RBTT, notamment les modifications concernant les politiques en matière de commerce, la mise au point et le lancement, en temps opportun, de nouveaux produits et services, les modifications de la législation fiscale et les changements technologiques et réglementaires. Nous avisons les lecteurs que la liste des facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

La Banque Royale du Canada et RBTT n'assument aucune obligation de mettre à jour les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse